

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1506

présenté par
M. Véran

ARTICLE 46

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« son imputabilité »

les mots :

« l'imputabilité de la pathologie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.